



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 9
22 décembre 2020

VACCINS ANTI COVID-19

Le libre choix des personnes âgées doit être respecté

La CFDT Retraités se réjouit de l'arrivée de vaccins pour combattre la Covid-19. Elle partage la priorité accordée aux personnes les plus vulnérables et à celles qui les accompagnent.

La CFDT Retraités souhaite qu'une information complète soit donnée aux personnes âgées et à leurs proches afin qu'ils acceptent librement d'être vaccinés en toute connaissance de cause dans une approche éthique.

Contact :
Dominique Fabre
Secrétaire générale
06 72 91 34 99

Ce consentement libre et éclairé s'adresse spécialement aux personnes âgées atteintes de troubles cognitifs et celles qui n'ont ni famille, ni protection judiciaire de portée extrapatrimoniale. La personne de confiance, le tuteur ou le curateur doivent être associés à cette consultation.

Le conseil de la vie sociale en établissement doit être consulté pour émettre un avis sur les modalités de la procédure de vaccination.